



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Rectorat Diec 3.03
Bureau des examens
de l'enseignement supérieur et de la VAE

Affaire suivie par :
Virginie MICHEL
Tél : 04 42 91 72 01
Mél : virginie.michel@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 5 mars 2024

Le recteur de la région académique PACA
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Objet : Circulaire académique du BTS NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT (NDRC) – Session 2024

Références : Circulaire nationale du 18 janvier 2024 pilotée par l'académie de Clermont-Ferrand.

ACADEMIE AUTONOME : AIX-MARSEILLE

L'académie d'AIX-MARSEILLE étant chargée, pour la présente session, de l'organisation académique de l'examen cité en objet, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les instructions nécessaires au bon déroulement de l'examen.

I. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRES POUR LES EPREUVES ECRITES

A. DISPOSITIONS GENERALES

1. ACCUEIL DES CANDIDATS :

Les candidats sont dirigés en ordre et rapidement vers les salles de composition. Ils occupent la table portant le numéro qui figure sur leur convocation.

Ils déposent cartables, téléphones mobiles, livres, cahiers et autres documents dans un emplacement réservé. L'accès des locaux est interdit à toute personne autre que les candidats ou le personnel de l'établissement ou de l'examen.

La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycée publics ne s'applique pas aux candidats qui viennent passer les épreuves d'un examen dans les locaux d'un établissement public d'enseignement.

Ceux-ci doivent toutefois se soumettre aux règles d'organisation de l'examen qui visent notamment à garantir le respect de l'ordre et de sécurité, à permettre la vérification de l'identité des candidats ou prévenir les risques en cas de fraudes. (cf circulaire ministérielle n°2004-084 du 18 mai 2004 – BOEN n°21 du 27 mai 2004).

→ Contrôle de la pièce d'identité avant le début des épreuves :

Le ministère de l'Intérieur et des outre-mer et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont décidé de pérenniser la mesure déjà mise en œuvre en 2022 et 2023 visant à permettre aux élèves et aux étudiants qui disposent d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport expiré depuis moins de 5 ans de présenter ce titre afin de prouver leur identité lors du passage d'un examen ou d'un concours.

Ce dispositif bénéficie aux élèves et aux étudiants de l'enseignement secondaire, des lycées agricoles et de l'enseignement supérieur.

2. MATERIELS AUTORISES :

Les calculatrices : voir circulaire n°2015-178 du 1^{er} Octobre 2015.

La circulaire n° 2015-178 du 1er octobre 2015 précise la réglementation relative à l'utilisation des calculatrices électroniques pour les BTS.

Est considéré comme « calculatrice » tout dispositif électronique autonome, dépourvu de toute fonction de communication par voie hertzienne, ayant pour fonction essentielle d'effectuer des calculs mathématiques ou financiers, de réaliser des représentations graphiques, des études statistiques ou tous traitements de données mathématiques par le biais de tableaux ou diagrammes.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
 - les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
- la neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire
 - le blocage de toute transmission de données, que ce soit par wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - la présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen »
 - la non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve. La sortie du « mode examen » nécessite une connexion physique, par câble, avec un ordinateur ou une calculatrice.

3. CONVOCATIONS :

Les convocations des candidats inscrits dans des établissements publics ou privés sous contrat seront adressées par mail à ces établissements, à l'adresse académique (ce.0...@ac-académie.fr) courant avril.

Les convocations des candidats inscrits dans des organismes de formation privés seront adressées par mail courant avril.

Les candidats individuels recevront, 15 jours environ avant le début des épreuves, une notification par mail leur indiquant les modalités de téléchargement de leur convocation. Ils devront ensuite télécharger et imprimer leur convocation sur CYCLADES.

L'application **CYCLADES** permet aux centres d'épreuves d'imprimer les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de table (épreuves écrites). Un guide est disponible dans l'application, onglet : « Guide ».

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

4. SURVEILLANCE :

Les épreuves seront organisées dans chaque centre à raison de 2 surveillants au minimum par salle d'examen à la diligence du chef de centre, conformément au bulletin académique spécial n° 269 du 28 janvier 2013. Il entre, en effet, dans les obligations de service des enseignants d'assurer la surveillance des examens (cf. point 6 charte nationale des examens 15 janvier 2007 BOEN n° 4 du 25 janvier 2007).

Il est recommandé, pour surveiller les épreuves, d'éviter, dans toute la mesure du possible, de faire appel aux enseignants de la discipline.

Les établissements de formation (sous contrat et hors contrat) se mettront en relation avec l'établissement centre d'épreuves et répondront favorablement aux demandes de contribution qui pourraient leur être adressées.

La communication par tous moyens (voix, texto, MMS, courriels...) entre les candidats pendant les épreuves est interdite. Cette consigne sera rappelée lors de l'envoi des convocations aux candidats. La possession et l'utilisation des téléphones portables, smartphones, montres connectées, etc. sont interdites pendant les épreuves.

La possession et l'utilisation de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations pendant l'épreuve sont susceptibles de poursuites pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac. Aussi, et dans la mesure du possible, vous veillerez à ce que les épreuves se déroulent dans des salles d'examens équipées d'une horloge.

B. TRAITEMENT DES COPIES DEMATERIALISEES

1. JOURNEES BANALISEES :

Concernant les corrections des épreuves communes : **Le serveur SANTORIN des corrections sera ouvert du mercredi 22 mai au dimanche 09 juin 2024.**

Afin d'assurer au mieux l'organisation de ces corrections, les enseignants désignés pour ces missions de correction bénéficieront, en accord avec le corps d'inspection et la Diec **de quatre demi-journées dédiées à la correction entre le 3 juin et le 7 juin 2024** :

- Concernant les épreuves communes : le choix des dates des deux journées banalisées sera laissé à l'appréciation du chef d'établissement en collaboration avec l'enseignant convoqué sur la mission de correction

- Concernant les épreuves professionnelles : l'organisation de ce dispositif sera à la charge de chaque établissement.

L'ensemble des consignes relatives aux épreuves dématérialisées des services du BAC, BTS et ExaPro vous seront transmises dans un document unique, au mois d'avril prochain.

Modèle de copies et documents annexes

Pour les épreuves écrites dont la correction est dématérialisée, l'utilisation des copies dédiées SANTORIN est impérative. Le modèle de copie 1.2, accompagné de consignes, est téléchargeable sur :
<http://diff.in.ac-rennes.fr/index.php/santorin/documentation-fonctionnelle-santorin/format-copie-fonctionnel-santorin/3931-format-copie-santorin>

Les "annexes ou documents-réponses" doivent impérativement être compatibles avec SANTORIN. Il convient d'apposer l'entête SANTORIN qui est téléchargeable, accompagné de consignes, sur :
<http://diff.in.ac-rennes.fr/index.php/santorin/documentation-fonctionnelle-santorin/format-copie-fonctionnel-santorin/3990-copie-annexe>.

Les établissements n'ayant pas été livrés en copies dématérialisées, merci de vous rapprocher du service papeterie du Rectorat: diec.papeterie@ac-aix-marseille.fr.

2. CONSIGNES :

Pour les corrections dématérialisées, les copies seront classées par épreuves, et par ordre alphabétique des candidats et numérisées dans les délais (le jour ou au plus tard le lendemain). **Les copies dématérialisées ne sont pas anonymées.** L'anonymat est effectué de manière automatique lors de la numérisation, les étiquettes anonymat sont donc inutiles.

Le modèle national de copie SANTORIN « CCYC : ©DNE » devra être impérativement utilisé.

- si un modèle de copie EN classique est utilisé pour une épreuve dont les corrections sont dématérialisées, la copie ne pourra pas être corrigée."

Dans tous les cas, quel que soit le modèle de copie utilisé, les centres d'épreuves devront veiller à :

- vérifier qu'aucun signe distinctif ne figure sur les copies,
- vérifier la pagination des copies,
- classer et compter les copies.

Cas des candidats absents et des copies blanches :

Les copies des candidats rendant copies blanches sont traitées et anonymées comme les autres copies. En indiquant COPIE BLANCHE.

Les listes d'émargement des épreuves dont les corrections sont dématérialisées doivent impérativement être éditées à partir de l'application CYCLADES.

Il convient d'éditer, depuis CYCLADES, en recto, pour chaque épreuve, les listes d'émargement par SALLE et par SPECIALITE afin que les contrôles lors de la numérisation des copies soient optimisés.

II. ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

A. EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

1. RELATION CLIENT ET NEGOCIATION VENTE E4 :

Epreuve ponctuelle orale : durée 40 mn+ 40 mn de préparation

CCF pour les scolaires

549 candidats inscrits en épreuve ponctuelle

1 centre : Lycée Joliot Curie AUBAGNE

Dates : du lundi 10 juin (après-midi) au vendredi 14 juin 2024

6 candidats/ jour /commission 3 matin et 3 après - midi (4 candidats le lundi)

20 commissions

Chaque centre d'oral assurera le tirage en nombre des grilles d'évaluation (modèle joint dans la circulaire nationale d'organisation).

Composition du dossier et déroulement de l'épreuve : se reporter aux annexes de la circulaire nationale.

Les établissements de formation devront déposer :

Les dossiers supports d'épreuve E4 en un exemplaire ; aucune mention de l'origine du candidat ne doit apparaître sur les dossiers ; les dossiers seront classés par ordre alphabétique et accompagnés d'un bordereau d'envoi récapitulatif au **centre d'interrogation, à l'attention de Monsieur Olivier Finidori, DDFPT, BTS NDRC Lycée J. Curie, 4 Avenue des Goums 13400 AUBAGNE**

Une commission de contrôle de conformité des dossiers est convoquée par la DIEC. Seuls les dossiers non conformes doivent faire l'objet d'une fiche. Les membres de la commission veilleront à cocher une des propositions présentes sur la fiche. La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention NV (non validé) à l'épreuve correspondante.

DIEC / 3.03

Tél : 0442977201

Mél : virginie.michel@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix en Provence

Le candidat ne peut être interrogé et le diplôme ne peut lui être délivré. Les fiches de non-conformité seront envoyées par courriel à Mme MICHEL Virginie (virginie.michel@ac-aix-marseille.fr) afin d'informer le candidat qu'il ne pourra être interrogé et que le diplôme ne pourra lui être délivré.

Les candidats isolés devront envoyer les dossiers à la même adresse (ou le déposer).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée le mardi 7 mai 2024.

ATTENTION : au-delà de cette date, aucun dossier ne sera accepté.

Le jour de l'épreuve, le candidat se présentera avec un exemplaire de son dossier.

Les dossiers seront affectés dans les différentes commissions selon la répartition figurant sur les bordereaux d'interrogation ainsi que les grilles d'évaluation de l'épreuve.

Contrôle de conformité des dossiers E4 : le lundi 13 mai (8h) et mardi 14 mai 2024 au Lycée F. J. Curie à Aubagne (commission spécifique). Sont convoquées à cet effet Mmes Dominique Romeuf, Malika Boudour et Elisabeth Lopez.

Réunion préparatoire des situations de communication des candidats de l'académie d'Aix-Marseille : jeudi 6 juin à 9h, le vendredi 7 juin (éventuellement lundi) au lycée F. J. Curie à Aubagne (toutes les commissions).

Réunion d'entente préalable : le premier jour des interrogations.

Interrogations des candidats : du lundi 10 juin (AM) au vendredi 14 juin 2024 (4,5 jours). Convocation des candidats : 8h00 et 13h.

Harmonisation finale à l'issue des interrogations le vendredi 14 juin à 2024 à 17h au Lycée Joliot Curie à Aubagne.

Les professionnels seront invités par le lycée Joliot-Curie Aubagne et convoqués par le rectorat.

L'ordre de passage des candidats et les convocations des enseignants participant aux interrogations seront établis par le Rectorat.

Les notes ne seront saisies sur CYCLADES qu'à l'issue de l'harmonisation finale de l'épreuve.

Pour le CCF : le fichier renseigné du contrôle qualité CCF E4 devra être transmis par courriel à Mme Véronique Wurster I.A IPR :

veronique.wurster@ac-aix-marseille.fr en mettant en copie à Mme Virginie Michel virginie.michel@ac-aix-marseille.fr

La remontée des notes de CCF pour l'épreuve E4 se fera au plus tard pour le vendredi 31 mai 2024 aux adresses courriel indiquées ci-dessus.

La réunion d'harmonisation CCF contrôle qualité se déroulera le lundi 10 juin (9h) au Lycée JOLIOT-CURIE à Aubagne.

2. RELATION CLIENT A DISTANCE ET DIGITALISATION E5-B :

Epreuve ponctuelle pratique : 40 mn

895 candidats inscrits

2 centres : Lycée Aubanel Avignon et lycée Maurice Genevoix Marignane

Du lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2024

9 COMMISSIONS

Aubanel : 397 candidats

Nombre de commissions : 4

Nombre de candidat matin : 40 et nombre de vagues : 2

Nombre de candidat après-midi : 40 et nombre de vagues : 2

DIEC / 3.03

Tél : 0442977201

Mél : virginie.michel@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix en Provence

Genevoix : 498 candidats
Nombre de commissions : 5
Nombre de candidat matin : 50 et nombre de vagues : 2
Nombre de candidat après-midi : 50 et nombre de vagues : 2

Convocations

Des candidats : 8h30 et 13h30
Des enseignants : 8h00 et 13h30

L'épreuve se déroule sur poste informatique, sans temps de préparation. Au début de l'épreuve, chaque candidat dispose d'un sujet mobilisant soit WordPress, soit PrestaShop. A l'aide d'outils numériques, il traite le sujet proposé sous le regard croisé de 2 examinateurs.

A la fin de l'interrogation, le candidat laisse le sujet aux examinateurs qui procèdent à l'évaluation croisée de chaque groupe de 5 candidats et renseignent les fiches d'évaluation dont le modèle figure en annexe VI-4 de la circulaire nationale d'organisation.

Composition de la commission d'interrogation

Professeurs enseignant le bloc 2 en 1^{ère} et/ou en 2^{ème} année de STS NDRC.

A l'issue des interrogations et avant le jury final, une harmonisation sera organisée.

Conception des sujets de l'épreuve pratique

L'épreuve s'appuie sur un contexte digital de référence (site web ou site de e-commerce) conçu au niveau national, puis diffusé à l'ensemble des académies en début de session d'examen afin de permettre sa duplication et son installation physique dans les environnements numériques des centres d'examen.

Pour la session 2024, le contexte digital est construit à partir du CMS WordPress pour le site web et du CMS PrestaShop pour le site de e-commerce.

Une banque de sujets nationale est ainsi proposée par l'académie pilote. Cette banque comprend autant de sujets « WordPress » que de sujets « PrestaShop ». L'élaboration de ces sujets ancrés dans le contexte digital de référence, consiste en l'ajout de questions à traiter: situations à maîtriser, problèmes à résoudre, opérations à effectuer, productions digitales à réaliser. Chaque sujet est accompagné d'une grille d'aide à l'évaluation décrivant, par sujet, les critères relatifs aux différents niveaux de compétences attendues.

A chaque demi-journée correspondra un et un seul sujet sur l'ensemble des academies.

3. RELATION CLIENT ET ANIMATION DE RESEAUX.E6 :

Epreuve ponctuelle orale : durée 30 mn

CCF pour les scolaires

548 candidats inscrits en épreuve ponctuelle
1 centre : lycée St Exupéry à MARSEILLE
Dates : du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2024 (matin)
8/9 candidats /jour/commission : 5 le matin et 4 l'après-midi.
14 Commissions

Chaque centre d'oral assurera le tirage en nombre des grilles d'évaluation (modèle joint dans la circulaire nationale d'organisation).

Composition des dossiers et déroulement des épreuves : se reporter à l'annexe de la circulaire nationale d'organisation.

Le candidat doit apporter le matériel nomade lui permettant de témoigner de sa pratique professionnelle.

Les établissements de formation devront déposer :

- **Le dossier support de l'épreuve E6 en un exemplaire** ; aucune mention de l'origine du candidat ne doit apparaître sur les dossiers ;
- **Le dossier administratif** (attestations ou certificats de stage, contrats de travail ou contrats de professionnalisation ou d'alternance avec attestation de fin de contrat) **en un exemplaire. Les dossiers seront classés** par ordre alphabétique et accompagnés d'un bordereau d'envoi récapitulatif à l'attention de **Monsieur Olivier Finidori, DDFP, BTS NDRC, Lycée J. Curie, 4 Avenue des Goums 13400 AUBAGNE**

Une commission de contrôle de conformité des dossiers est convoquée par la DIEC. Seuls les dossiers non conformes doivent faire l'objet d'une fiche. Les membres de la commission veilleront à cocher une des propositions présentes sur la fiche. La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention NV (non validé) à l'épreuve correspondante. Le candidat ne peut être interrogé et le diplôme ne peut lui être délivré. Les fiches de non-conformité seront envoyées par courriel à Mme MICHEL Virginie (virginie.michel@ac-aix-marseille.fr) afin d'informer le candidat qu'il ne pourra être interrogé et que le diplôme ne pourra lui être délivré.

Les candidats isolés devront envoyer les dossiers à la même adresse (ou déposer).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée le mardi 7 mai 2024.

ATTENTION : au-delà de cette date, aucun dossier ne sera accepté.

Le jour de l'épreuve, le candidat se présentera avec un exemplaire de son dossier.

Les dossiers seront affectés dans les différentes commissions selon la répartition figurant sur les bordereaux d'interrogation ainsi que les grilles d'évaluation de l'épreuve.

Contrôle de conformité des dossiers : le lundi 13 mai (8h) et le mardi 14 mai 2024 au lycée J. Curie Aubagne (commission spécifique). Sont convoquées à cet effet Mmes Dominique Romeuf Malika Boudour et Elisabeth Lopez

Interrogations des candidats : du lundi 17 juin au vendredi 21 juin (matin)

Réunion d'entente préalable : le premier jour des interrogations.

Harmonisation finale E6 à St Exupéry Marseille le vendredi 21 juin à partir de 13h.

Les professionnels seront invités par le lycée St Exupéry et convoqués par le rectorat.

L'ordre de passage des candidats et les convocations des enseignants participant aux interrogations seront établis par le rectorat.

La remontée des notes de CCF pour l'épreuve E6 se fera au plus tard pour le vendredi 31 mai 2024
Le fichier renseigné CCF E6 devra être transmis par courriel à Mme Véronique Wurster, I.A IPR à l'adresse courriel suivante : veronique.wurster@ac-aix-marseille.fr
en mettant en copie virginie.michel@ac-aix-marseille.fr

La réunion d'harmonisation CCF E6 se déroulera le lundi 10 juin (matin) au *Lycée JOLIOT- CURIE* à Aubagne

4. EPREUVES ORALES OBLIGATOIRES DE LANGUES VIVANTES E2 :

1 centre : Lycée Maurice Genevoix à Marignane.

Anglais : 865 candidats le lundi 3, mardi 4, mercredi 5, jeudi 6, vendredi 7 juin et lundi 10 juin 2024
17 commissions sur 6 jours – 7 à 9 candidats/jour.

Espagnol : 25 candidats le lundi 3 juin 2024.
4 commissions – 6 candidats/jour ;

Italien : 4 candidats le lundi 3 juin 2024
1 commissions

5. EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUES VIVANTES EF1 :

1 centre Lycée Maurice Genevoix.

Anglais : 25 candidats le mardi 21 mai 2024
3 commissions

Espagnol : 80 candidats le mardi 21 mai et mercredi 22 mai 2024
5 commissions

Italien : 17 candidats le mardi 21 mai 2024
3 commissions

B. LIVRETS SCOLAIRES

L'édition en nombre des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS relève de la compétence des établissements ou centres de formation. Les modèles de livret scolaire de chaque spécialité figurent dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année.

Les livrets scolaires devront être imprimés par vos soins sur papier bristol blanc recto-verso, format A4.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), il est essentiel de respecter scrupuleusement les consignes d'édition. En effet, chaque livret scolaire est présenté au jury de délibération.

Ces livrets dûment remplis, complétés et classés par ordre alphabétique, seront adressés au Lycée J. Curie, 4 Avenue des Goums 13400 AUBAGNE à l'attention de Monsieur Finidori, DDFPT accompagnés d'une liste nominative et d'une attestation de remise indiquant le nombre de livrets scolaires transmis **au plus tard le vendredi 14 juin 2024.**

Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité fait apparaître une ligne relative à la certification des compétences numériques avec PIX (Pas obligatoire pour apprentis et formation continue).

III. HARMONISATION :

Une réunion d'entente sera organisée avant le début des interrogations ainsi qu'une réunion d'harmonisation des notes après les épreuves sous la responsabilité des présidents d'épreuve.

Une commission de contrôle de conformité des dossiers est convoquée par la DIEC. Seuls les dossiers non conformes doivent faire l'objet d'une fiche. Les membres de la commission veilleront à cocher une des propositions présentes sur la fiche. La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention NV (non validé) à l'épreuve correspondante. Le candidat ne peut être interrogé et le diplôme ne peut lui être délivré.

Les fiches de non-conformité seront envoyées par courriel à Mme MICHEL Virginie (virginie.michel@ac-aix-marseille.fr) afin d'informer le candidat qu'il ne pourra être interrogé et que le diplôme ne pourra lui être délivré.

A la suite du contrôle de conformité, les dossiers seront affectés aux différentes commissions selon la répartition figurant sur les bordereaux d'interrogation.

Pour rappel :

- La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :
 - absence de dépôt du dossier,
 - dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité académique,
 - durée de stage ou d'expérience professionnelle inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
 - absence d'attestation de stage ou de certificat de travail,
 - documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de la non-conformité entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve. Le candidat, même présent à l'épreuve, ne peut être interrogé et le diplôme ne peut lui être délivré.

En cas de non-conformité, le candidat n'est pas autorisé à passer les épreuves correspondantes.

Aucun délai n'est accordé, au-delà de la date du dépôt, pour mettre le dossier en conformité.

IV. SAISIE DES NOTES :

A l'issue des réunions d'harmonisation, les notes des épreuves écrites et orales seront saisies sur CYCLADES sous la responsabilité des présidents d'épreuves. Les centres d'examen mettront des ordinateurs à disposition.

Toutes les notes doivent être saisies à l'issue des interrogations.

A la fin de la saisie, il faudra veiller à ne pas oublier de verrouiller le lot.

VI. JURY DE DELIBERATION :

Il se réunira le **lundi 1 juillet 2024 à 14h00** au lycée Joliot-Curie à Aubagne sous la présidence de Madame Wurster Véronique, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale.

VII. RESULTATS :

Les résultats seront affichés dans les centres d'écrits et publiés sur le site académique.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du Rectorat, ni par le centre d'examen.

VIII. EPREUVES DE CONTROLE :

Les épreuves de contrôle se dérouleront le 3 et 4 juillet 2024.

Les épreuves de contrôle consistent en deux interrogations orales d'une durée de 20 mn chacune, précédées d'une préparation de 20 mn (10 mn + 10 mn pour l'épreuve de langue étrangère).

Ces épreuves sont à choisir parmi les disciplines du domaine général du BTS NDRC identifiées par la mention (2) sur votre relevé de notes.

Ce choix est à faire au moment de l'inscription à ces épreuves (à confirmer 24h avant le début de l'épreuve) :

- * dans le centre où vous passez vos épreuves de contrôle ;
- * dans votre établissement de formation;
- * directement sur votre espace candidat Cyclades (candidat individuel uniquement).

A l'issue des interrogations, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 seront admis, après prise en compte de la meilleure note obtenue entre les épreuves du 1^{er} groupe et celles du rattrapage.

Les épreuves orales de contrôle se dérouleront les 3 et juillet 2024 en fonction des résultats du 1^{er} groupe.

Le jury de délibération du 2nd groupe se tiendra sous la présidence Mme Wurster - IPR du BTS NDRC - **le jeudi 4 juillet (14h) 2024** en visioconférence.

IX. RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES :

Les relevés de notes seront disponibles dans l'espace personnel Cyclades de chaque candidat.
Les copies des épreuves écrites numérisées seront également mises à disposition des candidats dans leur espace personnel après la publication des résultats.

Les diplômes seront établis par le rectorat de l'académie d'inscription (octobre 2024).
Pour Aix-Marseille les candidats scolaires doivent récupérer leur diplôme auprès de leur établissement scolaire vers la mi-octobre 2024. Pour les autres candidats, le diplôme sera envoyé, courant octobre 2024, en recommandé à leur adresse postale.

Je vous remercie de votre précieuse contribution au bon déroulement des examens de la présente session.

**Pour le recteur et par délégation
La cheffe de bureau des examens post-bac**



Mélanie NOISEAU